



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SEANCE DU 26 JUIN 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 26 Juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis salle du conseil en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Etaient présents** : tous les membres à l'exception de BENOIT-DELBAST Jacqueline, PETITJEAN Jérôme, LE COADIC Bruno, BOULCEY Evelyne, BOUILLE-VAGNEUR Marjory, SALLABERRY Muriel et BELLOCQ Aurélien qui ont donné respectivement pouvoir à FRACCHETTI Bernard, DELPUECH Jean-Luc, HIRIGOYEN Philippe MAGIEU Philippe, MAÏS Jean-Michel, DUBOS Christelle et RONDET Chantal.

**Absente excusée** : LAPENU Marie-Josée, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, et TAUZIN Marie-France.

~~~~~

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres, soumet le précédent procès-verbal du conseil à l'avis des membres présents qui l'approuvent à l'unanimité.

M. GOYENECHE Olivier est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ensuite des décisions qu'il a prises en vertu des délégations que lui a confiées le conseil :

- Occupation du Domaine Public – Installation d'un manège pour 3 ans, avec une redevance annuelle de 3 100 € TTC.
- Groupement de commandes MACS, Maintenance préventive des ERP :
  - o Maintenance des ascenseurs : OTIS Pau
  - o Maintenance SSI : Entreprise Fauché
  - o Maintenance prévention des incendies : Chronofeu SAS.

~~~~~

#### **2024-06-26-01/44 – TARIFS TAXE DE SEJOUR 2025**

A l'unanimité, le conseil municipal reconduit à l'identique les tarifs de la taxe de séjour applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

#### **2024-06-26-02/45 – TARIFS T.L.P.E. 2025**

A l'unanimité, le conseil municipal reconduit à l'identique les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

#### **2024-06-26-03/46 – MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE CREDIT BP COMMUNE**

Madame Chessoux, adjointe aux finances, expose que le volume des projets à venir (médiathèque, gymnase, etc...) et le décalage dans le temps pour recevoir les subventions vont nécessiter la mise en place d'une ligne de crédit de 500 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2024-06-26-04/47 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MEDIATHEQUE**

Monsieur Philippe Magieu, adjoint aux affaires culturelles, rappelle que les travaux de transformation de l'ancien restaurant scolaire devraient débuter à l'automne pour un peu plus d'1,2 million d'euros. Ces travaux seront financés par les partenaires habituels, le Département des Landes, la CAF des Landes, MACS, mais aussi la DRAC.

L'actuelle bibliothèque fait 93 m<sup>2</sup>, et le nouveau projet offrira 500 m<sup>2</sup> de locaux et espaces de lecture.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2024-06-26-05/48 – ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LA REFECTION DU TERRAIN SYNTHETIQUE**

Madame Rondet, adjointe aux associations et au sport, fait part de l'état du terrain synthétique au stade Robert Dicharry.

La moquette du terrain synthétique âgé de 8 ans présente des signes de vieillissement aggravé alors qu'elle est encore 2 ans sous garantie. Le fabricant propose à la Commune une transaction qui consisterait à mettre le gazon à neuf, plutôt qu'une réparation mais avec une participation de la commune.

Les conseillers acceptent la transaction qui consiste à participer pour un montant de 150 000 € payables en deux ans, ce qui permettra d'avoir un terrain neuf pour un montant équivalent au tiers d'un terrain neuf.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2024-06-26-06/49 – DM 1 AU BP 2024**

Afin de régler la première traite (75 000 €) pour financer le nouveau gazon synthétique, le conseil vote un virement de crédit de 75 000 € du programme bâtiment (202) vers le programme équipement sportifs (205).

**Adopté à l'unanimité.**

**2024-06-26-07/50 – CONVENTION MACS / COMMUNE POUR L'OPERATION YEGO PLAGE**

Monsieur le Maire expose que MACS a accepté la modification du trajet de la navette (gratuite) des plages consistant en la desserte du Marais d'Orx, et du quartier Claron.

Le conseil approuve la nouvelle convention mais conteste la demande de participation de la Communauté de Communes qui réclame un montant de 1 311,95 €.

**Adopté à l'unanimité.**

**2024-06-26-08/51 – CONVENTION MACS / COMMUNE POUR LA DELEGATION DE GESTION DES ZAE**

Les conseillers approuvent **à l'unanimité** la convention qui revoit le remboursement annuel de MACS à la Commune pour la tonte de la zone Labranère (de 400 à 436,79 €).

**2024-06-26-09/52 – CONVENTION MACS / COMMUNE POUR LE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES AMENAGEMENTS DE SECURITE AVENUE DE L'OCEAN**

**A l'unanimité** les conseillers approuvent la convention qui autorise la commune à réaliser les travaux.

**2024-06-26-10/53 – CONVENTION CDG40 / COMMUNE RELATIVE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES DEFIBRILLATEURS**

**A l'unanimité** les conseillers approuvent le renouvellement de la convention de prêt de défibrillateurs.

**2024-06-26-11/54 – INTEGRATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE LOTISSEMENT DE LA PALOMBIERE PHASE II**

Les conseillers municipaux approuvent, **à l'unanimité**, l'intégration dans le domaine public du réseau d'éclairage public pour le lotissement Palombière II.

**2024-06-26-12/55 – P.E.D.T.**

Monsieur Colomes, adjoint aux affaires scolaires rappelle que le Projet Educatif Territorial est un outil de collaboration locale mobilisant toutes les ressources du territoire en action avec les services de l'enfance et de la jeunesse afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

L'élaboration de ce document a été réalisée collectivement avec les enseignants, les parents d'élèves, les services municipaux ainsi que le monde associatif.

Le point marquant sera la continuité et le développement des « passerelles » entre maternelle et élémentaire, et élémentaire et collège.

**Adopté à l'unanimité.**

**2024-06-26-13/56 – TARIFS DU SEJOUR ADOLESCENTS A SOUSTONS**

Les conseillers municipaux approuvent, **à l'unanimité**, le tarif du séjour à Soustons pour un prix plancher de 105 € le séjour.

**2024-06-26-14/57 – PARTICIPATION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES**

Olivier Colomes présente le principe des groupements de commandes mis en place par MACS et les communes volontaires pour participer à un achat collectif des fournitures scolaires en vue de maîtriser les coûts. Ce groupement sera géré par la commune de Tyrosse.

**Adopté à l'unanimité.**

**2024-06-26-15/58 – DECLARATION « LOI SUR L'EAU » ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation du lotissement (OAP 3) de la zone du PONT (Gobe mouche).

**2024-06-26-16/59 – AUTORISATION DE PREEMPTION SUR LA SUCCESSION F. DOSPITAL**

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accepter les dons et legs en rapport avec cette succession et prononcer la préemption à la vente des biens immobiliers d'intérêt pour la commune (3 maisons situées à Labenne et deux terrains constructibles, rue des Merles et avenue Jean Lartigau).

**Adopté à l'unanimité.**

Séance levée à 20h.

A Labenne, le 28 Juin 2024  
Le secrétaire de séance,

Olivier GOYENECHÉ



Le Maire,

Jean-Luc DELPUÉCH

